

CHAPITRE XXVI.—ASSURANCES*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. ASSURANCE-FEU.....	1076	Sous-section 3. Finances des compa- gnies d'assurance-vie.....	1089
Sous-section 1. Grand total de l'assu- rance-feu au Canada.....	1076	Sous-section 4. Assurance-vie effectuée par les sociétés fraternelles.....	1091
Sous-section 2. Historique et opérations des compagnies canadiennes d'assu- rance-feu.....	1077	Sous-section 5. Assurance-vie en vi- gueur en dehors du Canada et vendue par des compagnies canadiennes à charte fédérale.....	1094
Sous-section 3. Finances des compa- gnies d'assurance-feu.....	1081	Sous-section 6. Grand total de toute l'assurance-vie au Canada et affaires des compagnies canadiennes à l'étran- ger.....	1096
SECTION 2. ASSURANCE-VIE.....	1084	SECTION 3. ASSURANCES DIVERSES.....	1097
Sous-section 1. Grand total de l'assu- rance-vie au Canada.....	1084	SECTION 4. L'ASSURANCE EN CE QU'ELLE AFFECTE LA BALANCE DES PAIEMENTS INTERNATIONAUX.....	1100
Sous-section 2. Historique et opérations des compagnies d'assurance-vie à charte fédérale.....	1085		

Une introduction résumant les caractéristiques de la législation régissant l'assurance en général et indiquant les limites de la juridiction fédérale et de la juridiction provinciale a paru aux pp. 859-861 de l'Annuaire de 1941.

L'Annuaire du Canada de 1942, aux pp. 856-860, renferme un article spécial sur l'évolution de l'assurance-feu et de l'assurance de responsabilité au Canada de 1931 à 1940, à la suite de la promulgation des trois lois sur les assurances de 1932.

Section 1.—Assurance-feu

L'assurance-feu au Canada débuta par l'établissement d'agences de compagnies d'assurance du Royaume-Uni, ces agences étant généralement dans les ports de mer et gérées par des marchands du lieu. La plus ancienne agence d'une compagnie de ce genre ouvrit ses portes à Montréal en 1804. La première compagnie canadienne date de 1809 et la première compagnie américaine qui a fait des opérations au Canada a débuté en 1821. L'Annuaire de 1941, pp. 861-862, donne un bref exposé des origines de l'assurance-feu au Canada.

L'une des caractéristiques de l'assurance-feu, outre la forte proportion de compagnies britanniques et étrangères, est l'augmentation ininterrompue du nombre de compagnies mutuelles coopératives. Ces compagnies, dont tous les bénéfices sont encaissés par leurs membres et toutes les pertes directement supportées par eux, commencent à faire sentir leur concurrence dans le domaine de l'assurance contre l'incendie. (Voir p. 651, mutuelles agricoles.)

Sous-section 1.—Grand total de l'assurance-feu au Canada

Une partie de l'assurance souscrite au Canada chaque année est vendue par les compagnies détenant des licences et des permis provinciaux. Ces compagnies

* Révisé sous la direction de G. D. Finlayson, surintendant des Assurances.